

Fiche d'accompagnement



Cette fiche précise le contenu de la brochure.

Elle présente son objet principal et énumère les thèmes abordés.

Elle peut être l'objet d'une animation-débat sur les enjeux socio-économiques et politiques dans lesquels s'inscrit cette publication.

Cette fiche est librement téléchargeable sur le site de l'Atelier des Droits Sociaux

Touche pas à mon salaire ! Les limites de la protection de la rémunération, la saisie et la cession sur salaire

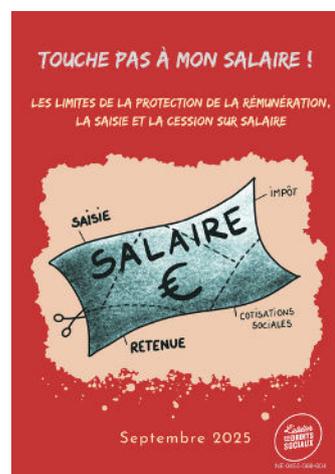
Auteurs : **Marie-Caroline Menu**
Service Emploi-Sécurité sociale

Éditeur : **L'Atelier des Droits Sociaux** asbl

Édition : **Septembre 2025**

Format : **en téléchargement gratuit**

Thématique : **Droit du travail**



Thème principal

Une grande partie de la population fait bouillir la marmite en travaillant pour un employeur.

Quoi de plus pénible que de voir le salaire convenu amputé à la fin du mois !? L'employeur semble, dans certaines situations, détenir le droit de retenir certains montants sur le salaire versé au travailleur (par exemple pour une amende qu'il a infligée au travailleur, pour se rembourser un montant qu'il aurait par erreur versé en trop au travailleur....).

Dans d'autres situations, l'employeur ne verse pas l'intégralité du salaire parce qu'une personne extérieure à la relation de travail envers laquelle le travailleur a une dette, a mis en œuvre une procédure de saisie ou de cession sur salaire.

Dans les deux cas, le budget du travailleur s'en trouve soudainement déséquilibré.

Objectifs

Cet outil vise les objectifs suivants :

- donner un aperçu des différents cas de figures dans lesquels le salaire du travailleur peut se trouver diminué ;
- distinguer les cas de retenues autorisées en lien avec la relation de travail elle-même et les retenues faites dans le cadre de saisies et de cessions sur salaires ;
- faire connaître les différentes protections du salaire établies par le législateur ;
- donner des outils pour tenter de déterminer si une retenue sur salaire est légale ou non et pour déterminer quelle partie du salaire peut être retenue ou saisie ;
- confronter ces protections aux réalités socio-économiques actuelles.



Pistes d'animation et de débats

Utilisée dans le cadre d'une animation, la brochure permet de développer les thèmes suivants :

- comprendre et interroger les principes qui justifient qu'un créancier d'un travailleur puisse parvenir à se servir sur le salaire d'un travailleur ?
- s'interroger sur l'étendue des pouvoirs du SPF Finances en matière de saisies sur salaire ;
- comprendre la spécificité des créances alimentaires par rapport aux autres types de créances ;
- mener un débat plus large sur les causes du surendettement et sur les mesures à mettre en place pour essayer de limiter au maximum ce fléau, en portant une attention particulière sur les cibles faciles des entreprises commerciales peu scrupuleuses : les plus jeunes !
- soulever l'importance de la sensibilisation à l'utilisation des réseaux sociaux et à l'« éducation financière » pour gérer au mieux l'appel à consommer qui nous assaille de toutes parts.

L'Atelier des Droits Sociaux

 rue de la Porte Rouge 4 - 1000 Bruxelles

 02 512 02 90

 <https://ladds.be>